



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

## LE GRAND CHAROLAIS

### **\*Etat des lieux**

-La Communauté de Communes :

La Communauté de communes du Grand Charolais est née le 1er janvier 2017 par la fusion des anciennes Communautés de communes de Digoin Val de Loire, de Paray-le-Monial et du Charolais (avec extension à la commune du Rousset-Marizy).

Son territoire compte 44 communes sur les départements de Saône-et-Loire et d'Allier sur une superficie totale de 942 km<sup>2</sup>. Le Grand Charolais compte plus de 40 000 habitants<sup>1</sup> pour une densité moyenne de 43 habitants par km<sup>2</sup> (contre 65 en Saône-et-Loire ou 114 au niveau régional). Le territoire compte trois communes de plus de 2 500 habitants (Paray-le-Monial, Digoin et Charolles) et dix de plus de 1 000 habitants qui regroupent près de 70% de la population communautaire. A l'inverse, 8 communes comptent moins de 200 habitants.

-L'enfance et la jeunesse :

La communauté de communes Le Grand Charolais à la gestion de 3 ALSH :

-Site Paray-Le-Monial : ouverture en Péricolaires et extrascolaires

-Site Charolles : ouverture en Péricolaires et extrascolaires

-Site Digoin : Ouverture en extrascolaires (uniquement période estivale).

La fréquentation des ALSH est en forte hausse et répondent aux attentes des familles. Cependant, nous constatons un manque de place sur les groupes de 3-5ans et 6-8ans.

### **\*Comité de Pilotage**

-Le comité de pilotage est représenté par différentes instance notamment la collectivité Le Grand Charolais et la CAF. La Communauté de Communes Le Grand Charolais est représenté par des techniciens nommé, la direction et les élus en charge du dossier.

Pour développer au mieux un projet partagé sur le territoire, de nombreux partenaires locaux ont été conviés pour s'associer à la démarche.

### **\*Partenariat avec le réseau associatif, culturel, économique ou institutionnel local**

L'accueil de loisirs travail avec différents partenaires.

Les partenaires institutionnels qui sont la CAF, la MSA, la DSDEN, la PMI et les partenaires locaux tels que les associations, les artisans et les services liés à la personne.

La CAF fait partie des partenaires essentiels de l'ALSH. Elle nous accompagne et met à notre disposition différents moyens pour la concrétisation de nos projets :

- Des moyens et un soutien technique avec le conseiller de notre territoire
- Un soutien financier avec d'une part des aides au fonctionnement et d'autre part, des aides à l'investissement sous forme de subventions pour l'investissement et l'équipement.

## **\*axes éducatif du projet**

\*L'objectif principal des Accueils de Loisirs Sans Hébergement est de rassembler les enfants du territoire ou en dehors du territoire au sein de l'une des structures d'accueil collectif de mineurs et de permettre à chacun de vivre pleinement son temps de vacances et de détente.

Les accueils de loisirs proposent ainsi des activités de loisirs pour les enfants et les jeunes en prenant en compte les besoins et les demandes des familles et des jeunes du territoire de la Communauté de communes Le Grand Charolais.

Les accueils de loisirs ont pour objectif, en tant que service public, d'accueillir les enfants et de participer à leur éducation dans le cadre de leurs loisirs.

Les accueils de loisirs ont pour vocation de rendre accessibles les activités de loisirs pour le plus grand nombre à travers plusieurs axes.

- **Accessibilité financière :**

Permettre aux enfants d'accéder aux loisirs quelles que soient les ressources financières de leurs parents. La Communauté de communes a donc mis en place une grille de tarifs modulés pour adapter le coût sur une demi-journée, une journée en fonction du quotient familial et des moyens de chacun.

- **Assurer l'égalité de tous sans distinction d'origine ou de religion :**

Les accueils de loisirs veillent à ce que les principes de la laïcité soient respectés aussi bien par les familles que par les équipes d'animation. En plus des comportements de chacun au quotidien, les équipes d'animation s'appuient sur la « charte de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires » transmise par les services de la CAF.

- **Accueillir les enfants qui sont en situation de handicap :**

Les ALSH mettent tout en œuvre pour que l'enfant en situation de handicap s'intègre au mieux dans l'environnement social et qu'il trouve sa place au sein du groupe tout en respectant ses capacités et ses attentes.

Ainsi toutes les demandes sont prises en compte en veillant à assurer un accueil optimal de l'enfant dans le groupe.

Un dialogue avec les familles permet de mieux comprendre le handicap des enfants afin d'avoir un accueil personnalisé, adapté et de qualité.

Les accueils de loisirs se dotent des moyens nécessaires pour cet accueil dans la limite des possibilités matérielles, humaines, financières et pédagogiques et évaluent les limites quant à leurs facultés d'intégration en fonction des demandes.

\*Les accueils de loisirs sont des lieux de socialisation, ils visent à accompagner et guider les enfants dans leur apprentissage de la vie en société. Ils ont pour missions de :

- proposer des activités variées et de qualité, adaptées aux différentes tranches d'âges, dans un cadre adapté aux besoins et aux demandes des enfants et des familles du territoire de la Communauté de communes Le Grand Charolais.
- développer l'apprentissage de la vie en groupe. Les relations interpersonnelles sont fondées sur la tolérance, la considération et le débat. La cohésion du groupe est recherchée grâce à une organisation coopérative, participative et ouverte. La dynamique et la régulation de la vie collective sont favorisées par le dialogue et l'écoute,
- contribuer à la socialisation de l'enfant et favoriser l'intégration de chaque enfant au sein du groupe. Dans toute situation conflictuelle, priorité est donnée à la médiation et à la recherche d'une solution raisonnée,
- aider l'enfant dans la construction de son identité - se connaître, connaître les autres - par la mise en place de pédagogies adaptées respectant les rythmes de chacun lors des temps d'activités, temps libre, temps calme et temps de repos,
- garantir durant tout la prise en charge des enfants, leur bien-être, leur sécurité physique, affective, morale et matérielle,
- développer la sensibilité, la curiosité et la créativité par l'accès aux pratiques artistiques, culturelles, sportives et de loisirs,
- créer une dynamique de vacances où l'enfant est réellement acteur,
- favoriser l'autonomie et la responsabilisation,
- reconnaître la culture d'origine de chaque enfant et lui offrir la possibilité de s'ouvrir à d'autres cultures,
- associer les familles,
- développer le partenariat entre les acteurs locaux au travers d'échanges, de concertation mais aussi de temps d'animation.

### **\*organisation de l'accueil**

L'ALSH est ouvert pendant les vacances scolaires (Hiver, Printemps, Eté, Automne) et les mercredis en périscolaire de 7h45 à 18h00.

Les inscriptions peuvent se faire de la manière suivante :

- En ½ journée (avec ou sans repas) ;
- En ½ journée spécifique (avec ou sans repas) ;
- En journée ;
- En journée spécifique.

La journée ou ½ journée spécifique correspondent à des sorties ou à des activités avec intervenant.

Les modalités d'inscriptions :

- Feuilles d'inscription distribué aux écoles
- Feuilles d'inscription disponible à l'ALSH
- Par mail à l'ALSH (sauf pour les premières inscriptions)

Les enfants seront séparés en 3 groupes en fonction de leurs tranches d'âge :

- Les enfants de 3 à 5 ans,
- Les enfants de 6 à 8 ans,
- Les enfants de 9 ans et plus

## **\*les activités proposés en périscolaires et les ressources mobilisées**

Une équipe permanente : un directeur, une directrice adjointe/ animatrice. Accompagnées par 5 agents pour le périscolaires.

L'équipe d'animation est complétée par des agents saisonniers pour les périodes extrascolaires.

L'organisation doit permettre à chacun d'exprimer ses désirs, ses besoins et de choisir son activité, d'où l'attitude déterminante de l'animateur qui doit savoir **écouter, réagir, motiver, valoriser et cadrer**. L'importance de la participation aux projets et à l'organisation d'activités est primordiale.

Les activités se déclinent de la manière suivante :

- Les activités pratiquées dans les ateliers permanents (coin lecture, musique...)
- Les activités pratiquées dans les ateliers ponctuels (grands jeux, tournois...)
- Les activités « spécifiques » (Roller, VTT, pêche, Escalade...)
- Les sorties (Accrobranche, centre équestre, musée, cinéma...)

Les types d'activités

- Activités sportives et physiques qui respectent le rythme de vie des enfants ; de leurs compétences et leur coordination.
- Activités manuelles développant la créativité et la motricité fine des enfants.
- Activités artistiques qui développent la créativité et la recherche, ainsi que l'imagination ;
- Activités autour de l'environnement afin d'apprendre du monde extérieur qui les entoure.
- Activités culturelles qui développe le savoir et les connaissances de chacun.
- Le mini camps sport nature et cirque et le camp de Montrevel en Bresse. Mini camp de 3 jours et 2 nuits. Ces camps utiliseront les richesses et les ressources du territoire pour les activités, les déplacements et les nuitées. Le camp Montrevel en Bresse de 5 jours et 4 nuits. L'objectif est de faire découvrir les activités de pleine nature, les arts du cirque et les activités nautiques. Développer l'autonomie de l'enfant, éloignement des parents, permettre à l'enfant d'être acteur de sa journée, encourager la découverte et la curiosité, favoriser le bien-être des enfants en tant qu'individu mais également à l'intérieur d'un groupe.

## **\*Modalité d'accueil spécifique pour certains publics**

Le projet pédagogique de l'ALSH de la Communauté de Communes du Grand Charolais qui découle directement du projet éducatif met l'accent sur un point essentiel de la structure : L'accès pour tous et l'ouverture.

En effet, l'ALSH met tout en œuvre pour faciliter l'ouverture et l'accès à tous.

Cet objectif se traduira par différents axes que nous allons vous détailler ci-dessous.

- Accessibilité financière :

Permettre aux enfants d'accéder aux loisirs quel que soit les ressources financières de leurs parents. La collectivité a donc mis en place une grille de tarifs modulé pour adapter le coût sur une demi-journée, une journée en fonction du quotient familiale et des moyens de chacun.

- Assurer l'égalité de tous sans distinction d'origine ou de religion :

L'accueil de loisirs veille à ce que les principes de la laïcité soient respectés aussi bien par les familles que par l'équipe d'animation. En plus des comportements de chacun au quotidien, nous nous appuyons sur la « charte de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires » transmis par les services de la CAF.

- Accueillir les enfants qui sont en situation de handicap :

L'ALSH met tout en œuvre pour que l'enfant en situation de handicap s'intègre au mieux dans l'environnement social et qu'il trouve sa place au sein du groupe tout en respectant ses capacités et ses attentes. Pour arriver à tout cela, il est essentiel de faire évoluer les comportements et les mentalités face au handicap. L'équipe d'animation a aussi pour rôle de veiller au respect et à la compréhension de l'autre quel que soit sa différence

### **\*Modalité de communication du projet aux familles**

Une relation constante avec les parents lors des inscriptions et lors de l'accueil des enfants le matin et à leurs départs le soir.

Plusieurs temps d'échange sont prévus avec les familles et l'équipe d'animation au sein de la structure pour permettre aux parents de mieux s'imprégner de l'environnement de leurs enfants.

### **\*Modalité d'évaluation du PEDT**

Afin d'assurer le suivi du PEDT, les instances de pilotages mis en place initialement sont maintenues avec des réunions régulières afin d'ajuster les besoins.

L'évaluation du projet permet de vérifier la qualité du travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions liées aux problématiques rencontrées.

Les temps de bilan permettent une évaluation permanente en soulignant les problèmes rencontrés et en faisant émerger les points positifs.

Elle permet d'adapter et/ou de réorienter les activités.

Elle permet de voir le degré de réalisation du projet au regard des objectifs initiaux.

Elle permet de définir des perspectives nouvelles.

Des indicateurs pourront être réalisés comme, l'effet des actions sur le territoire, la satisfaction des habitants, la capacité d'accueil des enfants.